



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL n° 2011 / 03

HUEMOZ – Assainissement du village
Pose de canalisations d'eaux usées, d'eaux claires et d'eau potable - étape 2011



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

Des investissements importants ont déjà été consentis pour équiper le village de Huémoz en système séparatif eaux usées et eaux claires, ceci dans le cadre des travaux de remplacement de conduites (en vert sur le plan annexé).

Actuellement, toutes les eaux claires récoltées dans le village (toitures, places, routes) sont acheminées à la STEP, via le collecteur unitaire situé au-dessous du hameau.

La Municipalité vous propose donc de poursuivre cet assainissement en 2011.

Le secteur situé en amont de la route cantonale, à la sortie du village, sera assaini lorsque le service cantonal entreprendra les travaux de réfection de la chaussée (en violet sur le plan annexé).

2. DESCRIPTIF

Assainissement

Plusieurs collecteurs en ciment existants se sont déboîtés en raison de la formation de dolines et les fuites d'eaux accélèrent ce processus.

Le type de canalisations, soit du PVC ou du PE, sera choisi en fonction de la qualité du terrain.

Les nouvelles conduites d'eaux usées et claires seront raccordées à celles posées en 2010.

Eclairage public

Le projet prévoit de remplacer les candélabres existants et de compléter les secteurs mal éclairés.

Distribution d'eau potable et défense incendie

Afin de satisfaire aux besoins de distribution d'eau potable et de défense incendie du secteur, le plan directeur de distribution d'eau (PDDE) de la Commune d'Ollon propose de remplacer les conduites actuelles sous-dimensionnées et vétustes par des tuyaux en polyéthylène de diamètre 16 cm.

Une subvention d'environ Fr. 74'000.- sera accordée par l'ECA sur les travaux d'entretien, sans tenir compte du transfert des prises privées.

Services

Les différents services (Gaz, Les Forces Motrices de l'Avançon, Swisscom et Teledis) ont été contactés et réaliseront leurs éventuels travaux d'extension ou de rénovation simultanément aux travaux entrepris par la Commune.

Tube de réserve

Comme dans la plupart des travaux de fouilles communales, un tube en polyéthylène de diamètre 10 cm sera posé sur toute la longueur du tronçon.

3. CHANTIER ET PLANNING

Les travaux, d'une durée de 8 mois environ, débiteront à Pâques 2011.

4. COUT DES TRAVAUX

Le coût des travaux, établi sur la base d'une estimation du bureau d'ingénieurs, se présente de la manière suivante :

Chaussée	Fr.	385'000.-
Eclairage public	Fr.	123'000.-
Assainissement	Fr.	580'000.-
Eau potable, y.c. appareillage	Fr.	344'000.-
Honoraires, abornements, frais administratifs	Fr.	140'000.-
Divers et imprévus, ~10%	Fr.	<u>148'000.-</u>
Total HT	Fr.	1'720'000.-
TVA 8 %	Fr.	<u>137'600.-</u>
Coût total des travaux	Fr.	1'857'600.-

5. CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 25 mars 2011,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2011/03,
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement du Village de Huémoz, par la pose de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, de conduites d'eau potable et de l'éclairage public pour un montant de **Fr. 1'857'600.-**.
2. de lui **ACCORDER** à cet effet le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté, après déduction du montant de Fr. 150'000.- financé par la réserve des égouts et du montant de Fr. 120'000.- financé par la réserve du service des eaux et par la subvention de Fr. 74'000.-, soit un montant final de **Fr. 1'513'600.-**.
3. d'**AMORTIR** l'investissement net (après déduction du financement par les réserves et la subvention) la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par les comptes 430.3310 (routes), 432.3310 (éclairage public), 460.3310 (égouts) et 810.3310 (eau potable).

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 février 2011.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-L. Chollet



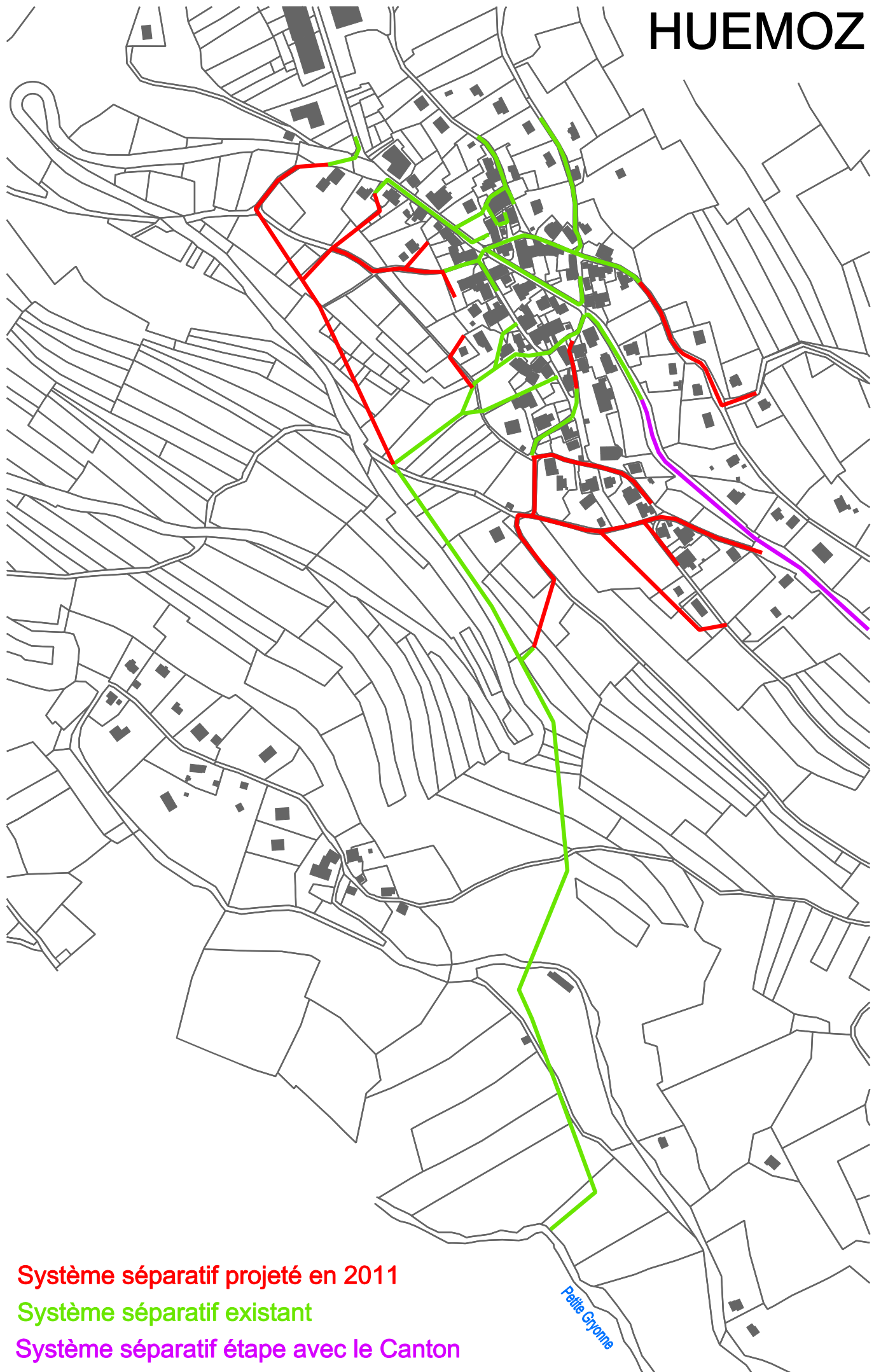
Le Secrétaire :

Ph. Amevet

Délégués municipaux : Mme L. Perret et M. P. TURRIAN, Municipaux

Ollon, le 11 février 2011 / LP/PT / mpa

HUEMOZ



- Système séparatif projeté en 2011**
- Système séparatif existant**
- Système séparatif étape avec le Canton**